

mag' AGGL 16

OCTOBRE 2020

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



ILS FONT L'AGGLO

L'Agglo, comment ça marche ?

P.10



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Meuse Grand
Sud contre les
discriminations
P.14



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

10 gestes
pour réduire sa
consommation
d'eau
P.16



À DÉCOUVRIR

L'offre
de soins sur
le territoire de
l'Agglomération
P.18

édito



Un nouvel exécutif a été installé à la Communauté d'Agglomération. Chaque taille de communes qui compose notre Agglomération y est représentée. Cet exécutif est riche de sa diversité, de compétences multiples et de nouvelles personnes qui y apporteront de nouvelles idées. Ce numéro du Mag'Agglo vous présente cet exécutif et les compétences délégués à chacun.

Toutes les commissions techniques ont débuté leur travail pour enrichir et développer l'offre de service à notre population et à nos communes.

J'ai le plaisir et l'honneur de présider notre Communauté d'Agglomération pour laquelle j'ai priorisé trois grands axes de travail : la protection des populations, le développement économique du territoire et la transition écologique.

Notre Agglomération s'est fortement mobilisée durant la période de confinement pour soutenir, à la fois, nos communes et notre population, notamment au travers de la fourniture de masques de protection contre la COVID-19. Si la crise sanitaire a fortement impacté nos modes de vie, elle a aussi un fort impact sur nos entreprises, artisans et commerçants. Le soutien de notre secteur économique est l'une de nos priorités. C'est pourquoi, des aides d'urgence ont été débloquées par notre Agglomération en direction de nos entreprises, artisans et commerçants. Ainsi, plus de 130 000 € d'aides d'urgence ont été alloués par notre structure pour soutenir plus de 140 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs,

l'Agglomération Meuse Grand Sud a renforcé son attractivité. Pour preuve, plusieurs grands projets industriels sont en phase de concrétisation comme une nouvelle implantation du groupe EDF d'un montant de près de 16 millions d'euros et l'implantation d'un nouveau groupe industriel spécialisé en savons et systèmes médicaux dont l'extension représente un investissement de près de 15 millions d'euros, avec déjà la création d'emplois durant la crise sanitaire grâce au lancement d'une ligne de production de solution hydroalcoolique. C'est un travail de longue haleine qui nécessite du temps, la création de relations de confiance et la recherche de financements auprès de cofinanceurs.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir des annonces faites par l'hôpital de Bar-le-Duc qui a récemment étendu l'unité neuro-vasculaire. Nous disposons d'un pôle d'excellence sur notre territoire qui permet de réduire de 20 % la mortalité des personnes touchées par un AVC. Le projet de modernisation de l'hôpital dont l'investissement avoisine les 4 millions d'euros doit, à terme, créer près de 50 emplois avec des travaux d'extension des urgences en 2021 qui amélioreront considérablement les conditions d'accueil.

Martine JOLY,
Présidente de la Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud

sommaire



04 RETOUR EN IMAGES

Nasium



06 PORTRAIT DE COMMUNE

Longeville-en-Barrois



08 ILS FONT L'AGGLO

Composition du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud



14 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Meuse Grand Sud contre les discriminations



18 À DÉCOUVRIR

Prise en charge des personnes âgées dépendantes et offre de soins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud



22 MON INFO À MOI

Qu'est-ce que le droit des enfants ?

mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud – 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC **DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Martine JOLY – Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS :** Service communication (S. TURAN – communication@meusegrandsud.fr), ont collaboré à ce numéro les services communautaires **PHOTOS :** service communication (S. MIKAËLIS), Ville de Ligny-en-Barrois, Association La Cité des Leuques **CRÉATION GRAPHIQUE :**  scoop communication – 11878-MEP **IMPRESSION :** InterPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN :** 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION :** La Poste.

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur



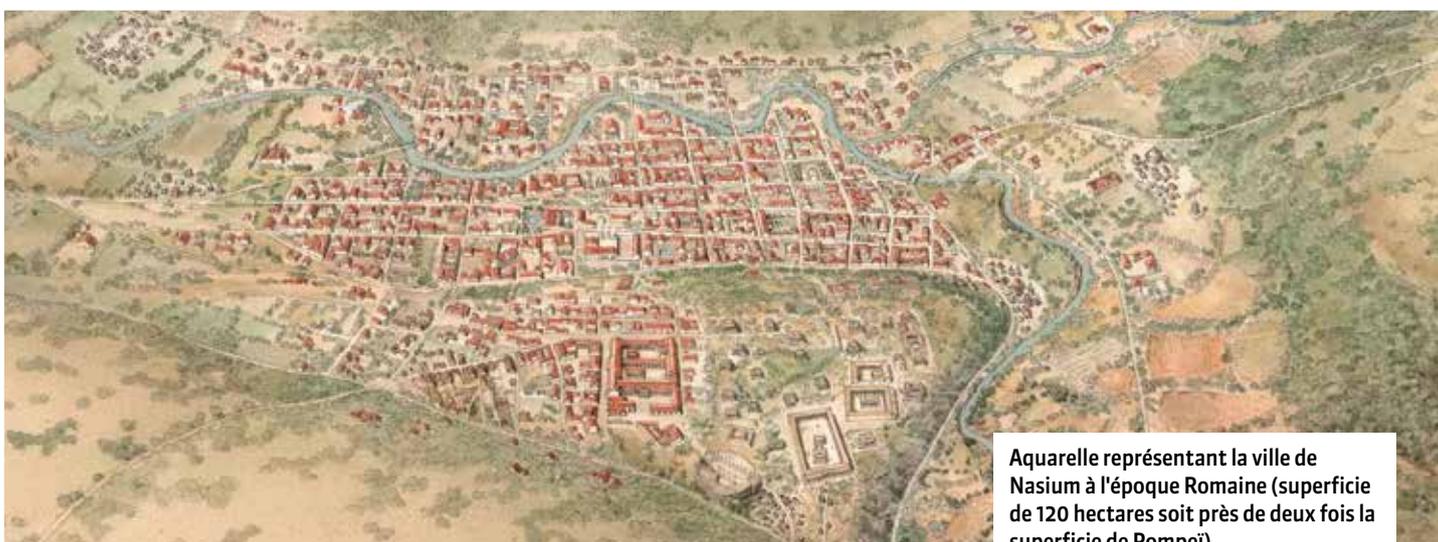


Nasium

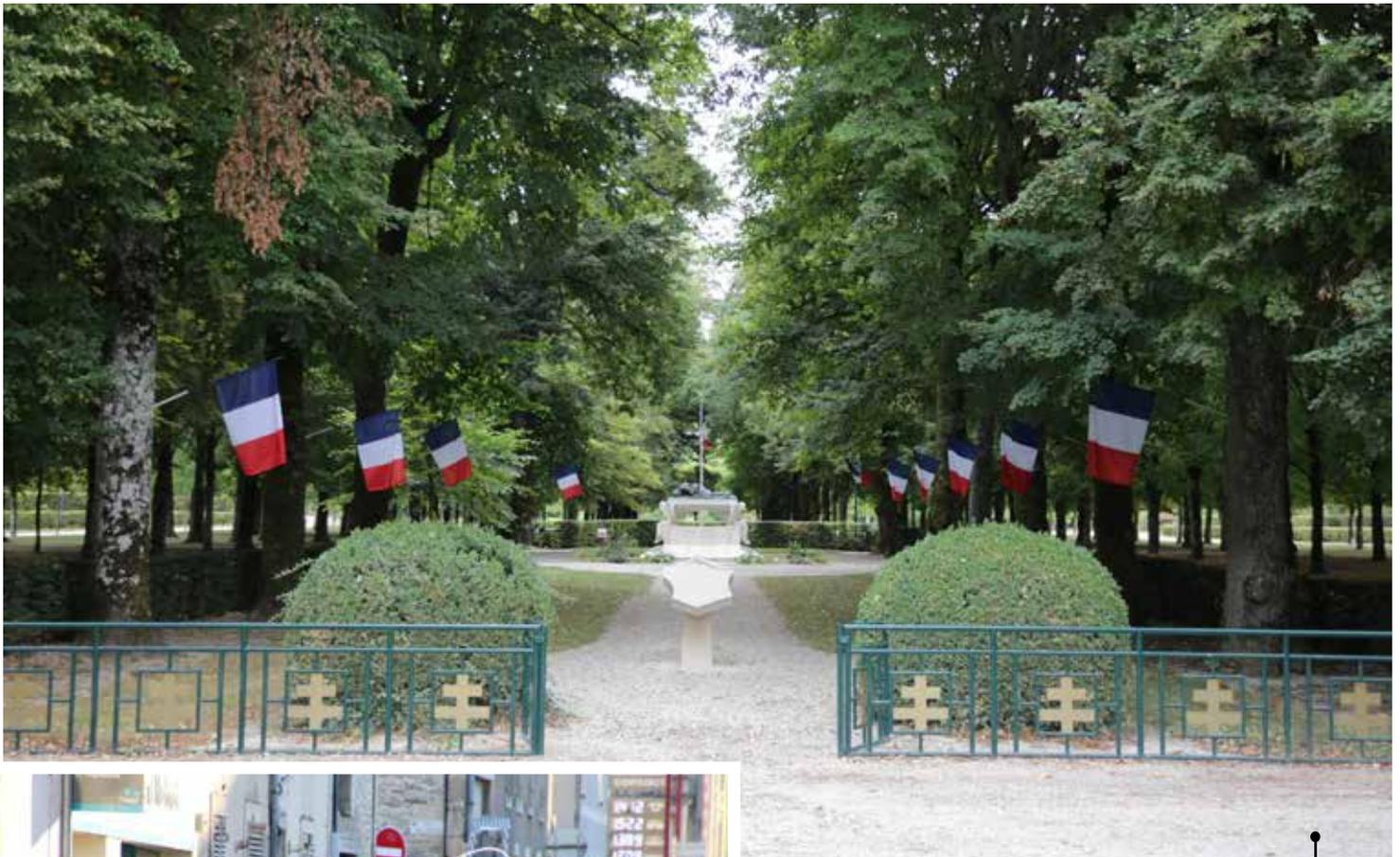
Les fouilles archéologiques sur le site de Nasium (communes de Naix-aux-Forges, Saint-Amand-sur-Ornain et Boviolles) se sont poursuivies cet été. Suite aux fouilles d'une habitation du quartier résidentiel établi dans la plaine alluviale en 2018 et 2019, un sondage a été entrepris en surplomb, dans les quartiers artisanaux bordant le forum, place publique de la cité antique.

Mieux comprendre ce site, les grandes étapes qui ont façonné l'évolution urbaine, tels sont les objectifs des campagnes de recherches archéologiques. Un long travail, débuté depuis la Renaissance et qui ne cesse, de siècle en siècle, d'apporter son lot de connaissances. La fouille de cette année, après cinq semaines de recherches, a été achevée début septembre.

L'équipe de bénévoles menée par Bertrand Bonaventure et Miguel Rodriguez a exploré les vestiges d'une cour à vocation artisanale, jouxtant un bâtiment sur cave. Une portion de rue a également été dégagée. Les vestiges étant abondants et offrant un potentiel important de compréhension, il a été décidé de poursuivre les recherches l'an prochain. Le projet de mise en valeur touristique du site est en œuvre, par le biais d'un nouveau circuit de randonnée-découverte. De nouveaux panneaux d'interprétation vont être mis en place grâce au programme conjoint développé par la Communauté d'Agglomération, l'Office de Tourisme et la Cité des Leuques.



Aquarelle représentant la ville de Nasium à l'époque Romaine (superficie de 120 hectares soit près de deux fois la superficie de Pompeï)



**Cérémonie patriotique :
Libération de Ligny-en-Barrois**

La commémoration de la Libération de Ligny-en-Barrois s'est tenue le 31 août dernier. Un moment important que la ville et les Linnéens célèbrent chaque année avec la même effervescence. Pour l'occasion, les commerçants aussi ont joué le jeu en décorant leurs vitrines sur le thème de la Libération.



Longeville-en-Barrois : entre ville et vallée

Le village, établi sur la rive droite de l'Omain à 5 km au sud-est de Bar-le-Duc, dispose d'un territoire d'une superficie de 1 544 ha et compte un peu plus de 1 200 habitants.



CÔTÉ HISTOIRE

Des traces de constructions antiques indiquent que le village était autrefois très étendu. La cité, incluse dans la Gaule belgique en période gallo-romaine, vit de l'implantation de la vigne.

Au IV^e siècle, elle était peuplée de Leuques (des Gaulois).

Au V^e siècle, Longavilla fait partie de l'Austrasie franque et, au Moyen Âge, elle appartient au comté de Bar érigé en duché. La première imprimerie lorraine fut créée à Longeville en 1501 par un curé, Martin Mourot.

Dès le XVII^e siècle, Longeville possède sa propre administration : appelée mairie, elle est constituée d'un maire, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier, d'un substitut, d'un greffier en chef et d'un greffier commis.

En 1792, les soldats de Longeville ont fait quelques prouesses, avec un drapeau brodé à la devise *La liberté ou la mort*. Celui-ci, sauvé des Prussiens, a été caché dans la poutre d'une maison, et déclaré Monument historique au titre d'objet. Il se trouve maintenant exposé dans la mairie.

Au XX^e siècle, la commune accueille une usine de construction de moteurs Diesel à

combustion interne qui se spécialisera par la suite dans la construction de moteurs de bateaux.

TOPONYMIE

En ce qui concerne le nom de la commune, il vient de « ville longue », car le village était autrefois très étendu.

Avant 1789, ce nom a plusieurs fois varié :

- en 992, il est désigné sous le nom de Longavilla ;
- en 1180, Longavilla oppidum non longe ab urbe barro siturn ;
- en 1290 et 1321, Longeville, abbaye de Saint-Michel ;
- en 1380, Longevilla ;
- en 1940, Longa aqua ante Baroum ;
- en 1700, Longeville sur la carte des États.

DES INFRASTRUCTURES VARIÉES ET MODERNES

Longeville-en-Barrois est dotée, depuis peu, d'une salle des fêtes flambant neuve. Idéale pour célébrer des événements familiaux, associatifs ou séminaires d'entreprise, la salle Albamiel a une capacité totale de 285 personnes.

Pour les plus sportifs, la commune compte

un terrain de foot synthétique, avec ses vestiaires et son club-house, un terrain de tennis, un city stade, ainsi que plusieurs terrains de pétanque.

Pour la convivialité, un étang avec aire de pique-nique, jeux pour enfants et skatepark font de cette zone, un point de rencontre apprécié, pour les promeneurs, comme pour les pêcheurs.

Côté santé, elle n'est pas en reste avec la présence de médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues et une pharmacie.

DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le cœur d'une commune, c'est aussi ses commerces et services de proximité.

À Longeville-en-Barrois, les commodités nécessaires au quotidien des habitants sont bien présentes : une boulangerie, un boucher-traiteur, un bureau de tabac-presse-Poste, une pharmacie et bien sûr une école primaire.



GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUX

L'école primaire, située aux cœur du village, accueille, aujourd'hui, 170 élèves. En plus des enfants du village, elle regroupe les enfants de Tannois, Silmont, Resson et Savonnières-devant-Bar.

Le groupe scolaire François Laux propose, dès cette rentrée, l'enseignement de l'allemand à partir de la maternelle. Longeville-en-Barrois est la seule commune en Meuse à proposer cet enseignement aux plus jeunes.

Le groupement scolaire est réparti en plusieurs sections.

- L'école maternelle est composée de trois classes et elle accueille les élèves dès 2 ans, dès lors qu'ils sont propres.
- L'école élémentaire comporte cinq classes qui accueillent les élèves du CP au CM2. Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- La garderie est ouverte de 7h20 à 8h20, de 11h30 à 12h30 et le soir de 16h30 à 18h30 sur réservation. Le coût de ce service est de 1,10 € à 1,30 € par heure (selon quotient familial).
- La cantine scolaire est située sur place, le coût du repas est de 5 € à 5,20 € (selon quotient familial). Il comprend le repas ainsi que la garde des enfants entre 11h30 et 13h30.

ÉCONOMIE

Longeville-en-Barrois fait partie des communes les plus dynamiques du territoire sud meusien en termes d'offre commerciale. Elle compte une vingtaine de commerces et d'entreprises répartis son territoire.

DES ASSOCIATIONS VARIÉES

Les 12 associations, quelle que soit leur vocation, prennent part à la vie du village

par l'organisation de nombreux événements : lotos, sorties, rencontres sportives, brocantes, soirées à thèmes et autres repas.

PATRIMOINE

L'église Saint-Hilaire, construite du XV^e au XVII^e siècle après la guerre de Cent Ans, fait partie des églises dites « barroises de la Renaissance ». Son porche gothique flamboyant s'apparente à celui de l'église de Resson.

À cause de fortes dégradations de l'église, l'accès à la partie centrale du transept est actuellement fermé. Les obsèques peuvent toutefois être célébrées, avec l'accompagnement de l'équipe paroissiale.

L'église Saint-Hilaire, classée au titre des Monuments historiques en 1990, nécessite une rénovation immédiate. La commune espère obtenir une subvention à hauteur de 50 % de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les travaux de rénovation estimés à 2 millions d'euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGEVILLE-EN-BARROIS

Maire : Lionel BEAUFORT

1^{er} Adjoint : Jean-Claude BASTIEN

2^e Adjointe : Sandrine CHEVAL

3^e Adjointe : Ophélie TEXIER-PIERI

Conseillers/Conseillères :

Jean-Luc DELLENBACH, Mélanie DILLINGER, Stéphane MATTHIEU, Corinne JAMAIN, Jean-Luc LAVOIVRE, Doriane RIEHL, Didier GOUSSELOT, Monique CHAPPELLIER, Max FOUNEAU-COMTE, Nelly DROOLANS, Philippe SCHWARZ.

MAIRIE
Infos pratiques



Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11h à 12h et de 14h à 17h

Contact

Tél : 03 29 79 19 24

Courriel :

mairie@longevilleenbarrois.fr

Site internet :

www.longeville-en-barrois.fr



LA CARTE D'IDENTITÉ DE LONGEVILLE-EN-BARROIS

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Superficie : 15,44 km²

Nom des habitants : Longevilloises, Longevillois

Démographie : 1 200 habitants

Composition du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

L'installation du Conseil Communautaire s'est tenue le jeudi 16 juillet 2020.

Martine JOLY a été élue Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour la mandature 2020-2026 et le Bureau communautaire a été formé de 13 vice-présidents et 7 conseillers délégués.

LES VICE-PRÉSIDENTS



Jean-Michel GUYOT
MAIRE DE LIGNY-EN-BARROIS
1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
DÉVELOPPEMENT LOCAL, NUMÉRIQUE ET PROJET DE TERRITOIRE CIGÉO

- Soutien aux communes et développement local
- Contrat de développement projet Cigéo
- Aménagement du numérique
- Développement des usages du numérique et actions innovantes
- Mutualisation Agglomération/ Communes en lien avec conseiller délégué RH
- Coopération périscolaire et charte accueil scolaire
- Suivi relations SDIS et amicales sapeurs-pompiers



Michel RIEBEL
MAIRE DE SILMONT
2^E VICE-PRÉSIDENT
POLITIQUES DE CONTRACTUALISATION

- Projet de territoire
- Relations avec les décideurs (État, Région, Département, Chambres consulaires, PETR Pays Barrois...) : schémas/politiques publiques territorialisées, contractualisations, recherche de financement
- Suivi convention RN 135
- Conseil de développement en lien avec le 1^{er} Vice-Président
- Observatoire territorial et évaluations politiques communautaires



Sylvain GILLET
MAIRE DE NANCOIS-SUR-ORNAIN
3^E VICE-PRÉSIDENT
ÉCONOMIE ET FORMATION

- Développement économique et emploi
- Lien avec Meuse Attractivité
- Actions de soutien aux commerces
- Actions économiques en milieu industriel
- Formation professionnelle et supérieure
- Relations chambres consulaires et artisanat



Marie-France BERTRAND
MAIRE DE TANNOIS
4^E VICE-PRÉSIDENTE
ACTION SOCIALE

- Action sociale dont grands projets EHPAD
- Suivi des établissements
- Politique de la Ville
- Prévention de la délinquance
- Suivi du SSIAD
- Relai emploi
- Insertion
- Petite enfance



Gérard FILLON
MAIRE DE BEUREY-SUR-SAULX
5^E VICE-PRÉSIDENT CULTURE

- Culture
- Schéma culturel
- Offre culturelle en milieu rural



Alain HAUET
CONSEILLER MUNICIPAL DE BAR-LE-DUC
6^E VICE-PRÉSIDENT TOURISME

- Tourisme
- Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée (CFHVS)
- Animations labellisées
- La Barroise



Marc DEPRez
MAIRE DE NANT-LE-GRAND
7^E VICE-PRÉSIDENT
ÉNERGIE, DÉCHETS, ENVIRONNEMENT

- Transition écologique, économies d'énergie, environnement, biodiversité et déchets ménagers et assimilés
- Ressourcerie
- Suivi du Contrat de Transition Écologique



Bernard DELVERT
CONSEILLER MUNICIPAL DE BAR-LE-DUC
8^E VICE-PRÉSIDENT
FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Finances
- Administration Générale dont gestion du patrimoine communautaire
- Fourrière automobile



Fatima EL HAOUTI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE BAR-LE-DUC
9^E VICE-PRÉSIDENTE
SANTÉ

- Accès à la santé et aux soins
- Développement des maisons de santé pluridisciplinaire
- Protection des populations
- Suivi du projet e-meuse santé et du projet de maison des internes
- Suivi du projet du GHT et du développement hospitalier du territoire



Gérard ABBAS
MAIRE DE FAINS-VÉEL
10^E VICE-PRÉSIDENT
MOBILITÉ ET HABITAT

- Transports et Mobilité
- Équilibre social de l'Habitat
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Fourrière animale



Martine JOLY,
MAIRE DE BAR-LE-DUC
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Gérald MICHEL
MAIRE DE SAVONNIÈRES-
DEVANT-BAR
11^È VICE-PRÉSIDENT
EAU/ASSAINISSEMENT
• Eau – Assainissement
• Hydraulique, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en lien avec le 3^e Vice-Président
• Coopération décentralisée
• Eaux pluviales



Jean-Paul REGNIER
MAIRE DE VAL D'ORNAIN
12^È VICE-PRÉSIDENT URBANISME
• Aménagement de l'Espace dont suivi du SCOT Pays Barrois
• Système d'information géographique
• PLUI ou PLU, cartes communales



Élisabeth GUERQUIN
ADJOINTE AU MAIRE
DE LIGNY-EN-BARROIS
13^È VICE-PRÉSIDENTE SPORT
• Sport
• Schéma territorial du sport



Marie-Josée HORNBERGER
ADJOINTE AU MAIRE
DE BAR-LE-DUC
1^È CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PLAN DE MODERNISATION



Céline MAYEUR
MAIRE DE SALMAGNE
7^È CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
EN CHARGE DU NUMÉRIQUE



Loup KNAVIÉ
MAIRE DE LONGEAUX
3^È CONSEILLER DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE LA COOPÉRATION PÉRISCOLAIRE ET DU SOUTIEN AUX COMMUNES



Fabrice COLLIGNON
CONSEILLER MUNICIPAL
DE BAR-LE-DUC
4^È CONSEILLER DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DU SOUTIEN AUX ACTIONS AUX COMMERCES ET ENTREPRISES



Michel VIARD
MAIRE DE GIVRAUVAL
5^È CONSEILLER DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION



Émilie ACHARD
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DE BAR-LE-DUC
6^È CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
EN CHARGE DES DÉCHETS ET DÉCHETS ASSIMILÉS



Daniel BRIAT
MAIRE DE TRONVILLE-EN-BARROIS
7^È CONSEILLER DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

L'Agglo, comment ça marche ?



Comprendre comment fonctionne votre collectivité est un point essentiel. Pour rappel : la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est née de la fusion des Codecom de Bar-le-Duc et du Centre Ormain ainsi que du rattachement des communes isolées. Elle regroupe **34 849 habitants et 33 communes**, un territoire dynamique qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie tout en développant l'économie du territoire.

10

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

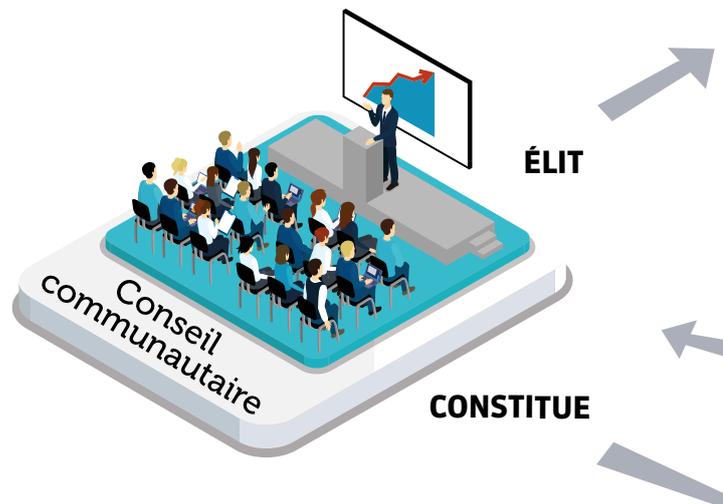
RAPPEL DES COMPÉTENCES

Compétences exercées de plein droit par la Communauté d'agglomération

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace dont mobilité
3. Équilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville
5. GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
6. Accueil des gens du voyage
7. Collecte et traitement des déchets
8. Eau
9. Assainissement des eaux usées
10. Gestion des eaux pluviales urbaines

Compétences supplémentaires dont :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
2. Parcs de stationnements d'intérêt communautaire
3. Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
4. Action sociale d'intérêt communautaire



- **62** conseillers communautaires titulaires et **29** conseillers communautaires suppléants

- élus pour **6 ans**

- élus au **suffrage universel**

- se réunissent au moins tous les **trimestres**

- délibèrent sur les orientations stratégiques et les projets et actions

- votent le budget

- **21 membres** dont le Président, les 13 vice-présidents et 7 conseillers délégués

- élus par le **Conseil Communautaire**

- se réunissent au minimum 1 fois par mois

- définissent la stratégie et les objectifs de la CA

- délibèrent sur des affaires de **gestion courante par délégation du Conseil de la Communauté d'Agglomération**



Les Services

- **370 agents**
- exécutent des décisions de l'assemblée communautaire
- prennent en charge au quotidien les services à la population et la gestion de la collectivité

- **3 commissions** constituées en fonction des compétences
- composées des **représentants** des 33 communes
- se réunissent **chaque fois** que nécessaire en particulier avant toutes les séances publiques, en présence, le cas échéant, des conseillers municipaux intéressés

UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, DANS QUEL BUT ?

Les communes choisissent de s'unir pour mieux répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire et développer son attractivité. Les communes adhérentes définissent ensemble le devenir du territoire. Elles partagent leurs moyens humains et techniques, mutualisent leurs compétences et fédèrent leurs énergies pour mettre en œuvre de grands projets de développement local.

En ne formant qu'une seule et même entité, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a ainsi plus de poids et de moyens pour supporter financièrement des projets d'envergure (salle des spectacles...), favoriser et accompagner le développement économique du territoire, développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de patrimoine, de services sociaux, culturels, sportifs et d'animation... que les communes ne pourraient mener seules.

La Communauté d'Agglomération permet aussi de gérer plus facilement de grands services à la population, comme l'eau, l'assainissement...

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Meuse Grand Sud

L'ORGANISATION DU CIAS

A l'issue du renouvellement du Conseil Communautaire, le CIAS, présidé de droit par la Présidente de la Communauté d'Agglomération, installe son Conseil d'Administration composé pour une moitié d'élus intercommunaux et pour l'autre moitié, de représentants associatifs ou issus de la société civile.

Cette parité apporte au CIAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité du territoire. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus et le monde associatif : l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), les associations de retraités et de personnes âgées, les associations des personnes handicapées, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Ce mode de gouvernance est une vraie richesse au quotidien. Il donne l'assurance de disposer de décisions équitables et transparentes.

ADMINISTRATEURS ÉLUS



Martine JOLY
Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Maire de la Ville de Bar-le-Duc



Marie-France BERTRAND
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération et du CIAS
Maire de Tannois



Fatima EL HAOUTI
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération, Conseillère municipale de Bar-le-Duc



Marie-Josée HORNBERGER
Conseillère Communautaire Adjointe au Maire de Bar-le-Duc



Jean-Paul LEMOINE
Conseiller Communautaire Adjoint au Maire de Bar-le-Duc



Atissar HIBOUR
Conseillère Communautaire Adjointe au Maire de Bar-le-Duc



Nathalie PLATINI
Conseillère Communautaire Adjointe au Maire de Bar-le-Duc



Atika Bensaadi-TRAMONTANA
Conseillère Communautaire Conseillère municipale de Bar-le-Duc



Gérard ABBAS
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de Fains-Véel



Anne MOLET
Conseillère Communautaire Adjointe au maire de Fains-Véel



Jean-Michel GUYOT
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de Ligny-en-Barrois



Franck BRIEY
Conseiller Communautaire Conseiller municipal de Ligny-en-Barrois



Loup KNAVIE
Conseiller Communautaire Maire de Longeaux



Lionel BEAUFORT
Conseiller Communautaire Maire de Longeville-en-Barrois



Marie-Françoise NAVELOT
Conseillère Communautaire Maire de Nantois

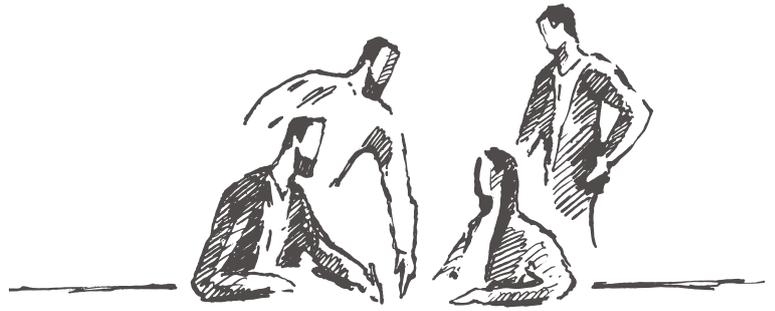


Luc FLEURANT
Conseiller Communautaire Maire de Robert-Espagne



Daniel BRIAT
Conseiller Communautaire Maire de Tronville-en-Barrois

Le CIAS est un établissement public intercommunal qui anime une action générale de prévention et de développement social d'intérêt intercommunal.



ADMINISTRATEURS NOMMÉS



Brigitte LEBLAN
UDAF – Union
Départementale
des Associations Familiales
de la Meuse



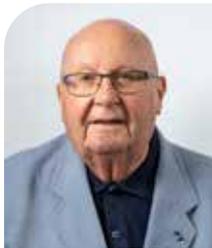
Olivier TOLETTI
UDAF – Union
Départementale
des Associations Familiales
de la Meuse



Nicole ANDRE
Association des anciens
travailleurs de Velaines



Chantal DILLMANN
ILCG de Bar-le-Duc



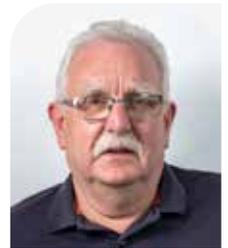
Jean-Marie WEITIG
ADAPAH Association d'Aide
à Domicile Aux Personnes
Agées et Handicapées
de la Meuse



Régine MAURER
ADMR – REVDUC Aide
à Domicile en Milieu Rural



Philippe PELTIER
ACI 55 – association
des chantiers d'insertion
par l'activité économique
de la Meuse



Jean LEDUC
AMP – Association
Meusienne de Prévention



Bernard DOLIZY
Association de coordination
des centres socioculturels
de Bar-le-Duc



Lidia DEPAQUIS
Croix Rouge Française
Délégation départementale
de la Meuse



Marie-Hélène SIMON
Vice-présidente du CIDFF



Mireille GOEDER
Mutualité Française
Grand Est



Nadia ANTOINE
Restaurants du Cœur
de la Meuse



Colette GAYER
Secours Catholique
Meuse-Moselle



Jerry PORTE
Vie Libre – Section locale
de Ligny-en-Barrois



Françoise LIOUVILLE
représentante des actions
sociales sur le territoire

LES MISSIONS DU CIAS

Le CIAS est un outil d'attractivité de notre territoire. Il fédère, coordonne de nombreuses initiatives tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Il propose ainsi une multitude de services de proximité aux populations diverses qui composent notre Communauté d'Agglomération. Il anime des actions individuelles et collectives pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, pour favoriser le développement des initiatives et des solidarités, pour aider au maintien à domicile des séniors (service de soins infirmiers, portage de repas...) pour accompagner tous les âges de la vie à travers la gestion d'équipements (crèches, Résidence Autonomie, EHPAD...).



MEUSE GRAND SUD

CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La promotion des Droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations est un engagement particulièrement fort de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Le souhait est de permettre à chaque citoyen de l'Agglomération, dans sa diversité, de se réaliser, de s'épanouir au sein du territoire et de trouver sa place dans une société du vivre ensemble, dans le respect des valeurs universelles des Droits de l'Homme.

RÉPONDRE À UNE DEMANDE, ANTICIPER UN BESOIN

Le ministère de la Ville a réaffirmé le caractère prioritaire et transversal de la lutte contre les discriminations pour les habitants des quartiers prioritaires. En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, le projet vise l'intercommunalité dans son ensemble. Toutefois, le quartier de la Côte Sainte-Catherine fait l'objet d'une attention particulière en tant que quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

C'est dans cet esprit, et par son engagement dans un contrat de ville, que la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

s'implique fortement, avec environ 120 autres villes (à ce jour), dans la lutte contre les discriminations.

Mener un tel projet nécessite une collaboration pour appréhender l'ensemble des paramètres et mettre en œuvre un plan d'action efficace. Ainsi, dans cette démarche de lutte contre les discriminations, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, porteuse du projet, s'applique à travailler en réseau dans le cadre d'un groupe de travail, en local avec les associations, les élus et les administrations, mais aussi au niveau national avec la contribution de l'État qui apporte un soutien à la fois technique et financier (4 000 € attribués en 2018).

Textes de référence :

Loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 21 février 2014

Circulaire du 26 janvier 2017 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2017

Loi "Égalité et Citoyenneté" du 27 janvier 2017

“Non, pas vous.”

L'égalité : on y a tous droit !

La discrimination est un délit puni par la loi.
Le responsable encourt une peine qui peut aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.
(Art. 225-1 code pénal)

Que faire si on est victime de discrimination ?
Ne restez pas isolé(e) et parlez-en ! Vous pouvez :
• Saisir le Défenseur des Droits
• Déposer plainte auprès des services de police et de gendarmerie
• Contacter une structure d'aide aux victimes pour une aide et un soutien

www.meusegrandsud.fr

“C'est pas un métier pour toi.”

L'égalité : on y a tous droit !

La discrimination est un délit puni par la loi.
Le responsable encourt une peine qui peut aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.
(Art. 225-1 code pénal)

Que faire si on est victime de discrimination ?
Ne restez pas isolé(e) et parlez-en ! Vous pouvez :
• Saisir le Défenseur des Droits
• Déposer plainte auprès des services de police et de gendarmerie
• Contacter une structure d'aide aux victimes pour une aide et un soutien

www.meusegrandsud.fr

Une campagne de communication spécifique a été créée dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

UN PLAN D'ACTION DÉPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE

Face à cet ensemble d'enjeux et de questions, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, avec ses partenaires, a mis en place un plan en deux volets.

1 : rencontres et travail avec les différents partenaires

Cette phase a permis l'organisation de temps de sensibilisation des acteurs du territoire : associations, administrations, entreprises, élus. Ainsi, au mois de mars 2019, une séance d'introduction sur le sujet a été animée par un professionnel de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) spécialisé dans la lutte contre les discriminations. Une trentaine de professionnels de divers secteurs étaient présents (associations locales, gendarmerie, Direction des Ressources Humaines de la collectivité).

Par la suite, de nouvelles séances devraient être proposées afin notamment de toucher les entreprises.

2 : mise en place des outils d'action

La collaboration avec le groupe de travail a permis de mettre en place la création d'affiches originales par

le choix des visuels et percutantes par la sélection des slogans sur les différentes discriminations. L'objectif est de sensibiliser les citoyens à la difficulté de l'autre. Diffuser, faire parler pour avoir un retour, pour évaluer la possibilité de poursuite des actions fait partie du projet. C'est pourquoi, le service Communication de la collectivité va diffuser les affiches sur le territoire (voie publique, locaux privés, Internet, réseaux sociaux, publications diverses...).

INFORMATIONS PRATIQUES
Politique de la Ville & Coordination Territoriale
Tél. 03 29 79 90 85

“Ah, vous habitez ce quartier là ?”

L'égalité : on y a tous droit !

La discrimination est un délit puni par la loi.
Le responsable encourt une peine qui peut aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.
(Art. 225-1 code pénal)

Que faire si on est victime de discrimination ?
Ne restez pas isolé(e) et parlez-en ! Vous pouvez :
• Saisir le Défenseur des Droits
• Déposer plainte auprès des services de police et de gendarmerie
• Contacter une structure d'aide aux victimes pour une aide et un soutien

www.meusegrandsud.fr

LES 10 GESTES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU AU QUOTIDIEN ET SA FACTURE

L'eau potable est une ressource précieuse qui se raréfie sur la Terre. Le saviez-vous ? Seulement, 0,7 % de toute l'eau terrestre est exploitable pour nos activités*. On ne s'en rend pas forcément compte en France... car il suffit d'ouvrir le robinet pour en avoir autant que l'on veut. En plus d'être une denrée précieuse, l'eau coûte de plus en plus cher. Et cela se ressent sur les factures d'eau ! Sachez qu'en France le prix moyen du m³ d'eau est de 2,03 €... et que chaque Français consomme en moyenne 148 litres d'eau potable par jour**.

Voici dix gestes qui vous permettront d'économiser l'eau au quotidien et de réduire vos factures.



1 - J'évite les fuites

Vérifiez régulièrement l'état de vos robinets. Souvent, il suffit de changer un joint pour réparer la fuite. La chasse d'eau des toilettes qui coule en continu est la principale source de fuite, mais il est également très facile de changer le joint qui se trouve sur la partie basse du mécanisme.

Il faut savoir que :

Goutte à goutte = 4 l/heure = 35 m³/an = 108 €

Mince filet d'eau = 16 l/heure = 140 m³/an = 435 €

Filet d'eau = 65 l/heure = 550 m³/an = 1712 €

Fuite de chasse d'eau = 25 l/heure = 220 m³/an = 684 €

3 - J'économise l'eau de la douche

La toilette est le premier poste de consommation d'eau du foyer. Le premier réflexe est de couper l'eau pendant que vous vous savonnez. L'eau froide gaspillée en attendant d'obtenir la température requise peut également être récupérée pour arroser les plantes. Enfin, investir dans un pommeau de douche économe peut s'avérer rentable financièrement car il permet à la fois des économies d'eau et d'énergie. Référez-vous à son étiquette (similaire à l'étiquette énergie) qui indique son débit/minute.



2 - Je prends des douches plutôt que des bains

Un bain nécessite entre 150 et 200 litres d'eau, une douche sans couper l'eau, environ 60 litres et une douche courte en coupant l'eau pendant que l'on se savonne, environ 20 litres ! Le choix est facile à faire !

4 - J'économise l'eau du robinet

Un robinet ouvert, c'est en moyenne 12 litres par minute !

Pour éviter le gaspillage, coupez l'eau dès que c'est possible (par exemple lorsque vous vous brossez les dents). Encore mieux : installez un « mousseur » pour diminuer le débit du robinet d'environ 50 % sans perdre de confort.

Astuce : Pour savoir combien consomment vos robinets et pommeaux de douche, munissez-vous d'un « débitmètre ». Il s'agit d'un sac plastique gradué dans lequel on laisse couler l'eau du robinet au maximum de son débit pendant une durée déterminée de quelques secondes. On obtient ainsi un débit par minute. Alors, vos robinets sont économes ou énergivores ? Faites le test !



6 – Je récupère les eaux de pluie

L'eau de pluie est utilisable dans toutes les activités pour lesquelles l'eau potable n'est pas nécessaire. La récupération des eaux de pluie permet d'économiser la ressource mais aussi de limiter les risques d'inondation et leurs conséquences néfastes.



8 – J'utilise du papier 100 % recyclé et je limite mes impressions

La production de papier nécessite une importante consommation d'eau, particulièrement le procédé de blanchissement du papier. Remplacer le papier blanchi par du papier recyclé non blanchi engendre environ 90 % d'économies d'eau et 50 % d'économies d'énergie !

5 – J'installe une chasse d'eau à double débit

À défaut, il est possible de glisser une bouteille d'eau dans le réservoir. L'équivalent du volume de la bouteille sera donc économisé chaque fois que vous tirez la chasse d'eau.

7 – Je gère mieux mon équipement électroménager

Faites fonctionner lave-linge et lave-vaisselle à pleine charge pour rentabiliser au maximum l'eau nécessaire à un cycle de lavage. Présente sur certains appareils, la touche demi-charge, adaptée si besoin à une petite quantité de vaisselle ou de linge, réduit le volume d'eau de 20 %. Dans tous les cas, une machine pleine est préférable à deux demi-charges. Vous pouvez également utiliser les programmes éco, avec toutefois le risque d'avoir un lavage moins performant.

9 – Je fais attention au lavage de mon auto

Particulièrement gourmand, le lavage d'une auto au jet nécessite environ 200 litres d'eau, que l'on peut réduire facilement à 10 ou 20 litres en utilisant un seau et une éponge. Et quand vous nettoyez l'entrée du garage, revenez au bon vieux balai plutôt que de manier le tuyau d'arrosage.

Calculer votre empreinte eau

Vous pouvez vous rendre sur le site www.waterfootprint.org. Vous y répondez aux questions d'un calculateur en ligne sur votre consommation d'aliments par semaine (quantité de viande, céréales, légumes, fruits...) ainsi que sur votre consommation domestique d'eau (nombre de douches, lavages de dents et de mains par jour, durée moyenne d'une douche, nombre de lessives et de bains par semaine), mais aussi sur votre revenu annuel consommé. Vous obtiendrez un résultat global en m³.



10 – Je choisis des plantes moins gourmandes en eau

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins en eau. Renseignez-vous sur les besoins hydriques de chacune de vos plantes et effectuez un arrosage en conséquence.



* <https://www.futura-sciences.com>

** <https://www.apc-paris.com>



Chantier de l'EHPAD à Bar-le-Duc.

Prise en charge des personnes âgées dépendantes et offre de soins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud



La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud organise l'offre de soins sur son territoire pour mieux répondre aux besoins de chacun. L'objectif est de créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans le territoire.



AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EHPAD

Le projet situé allée des Cévennes à Bar-le-Duc, sur une surface de 10 800 m², a débuté en septembre 2019. La pandémie Covid-19 a conduit à l'arrêt du chantier du 17 mars au 10 mai 2020 inclus. Depuis la reprise des travaux, le rythme soutenu permet d'envisager une livraison en septembre 2021.

Actuellement, la structure du bâtiment est achevée, la mise hors d'eau/hors d'air a été réalisée courant octobre 2020. Les travaux de second œuvre sont déjà en cours, avec un travail d'échange et d'adaptation réalisé autour de la chambre témoin. L'objectif est de reconstruire à neuf un bâtiment unique, adapté à la population âgée accueillie et offrant un confort optimal d'utilisation pour les résidents comme pour les agents.

Capacité inchangée : 141 places réparties en unités distinctes dans le nouveau bâtiment pour une prise en charge plus adaptée des résidents en fonction de leurs besoins :

- 95 places personnes âgées dépendantes,
- 28 places personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés,
- 18 places personnes handicapées vieillissantes.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment disposera d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permettant d'accueillir 12 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Coût du projet : 13,2 M€ TTC

Financements :

- Emprunt PLS
- Subvention GIP Objectif Meuse
- Subvention CNSA
- Subvention Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
- ARS Grand Est
- MGEN

Partenariats :

- Gestionnaire et porteur du projet : CIAS Meuse Grand Sud
- Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
- Entreprise Générale : GTM HALLE, filiale du groupe Vinci Construction
- Maître d'œuvre : Cabinet Pierron Architecture



**CABINET MÉDICAL
À LA CÔTE SAINTE-CATHERINE À BAR-LE-DUC**

Le cabinet, un ancien logement de la Ville réhabilité, a une capacité d'accueil de 136,39 m², il a ouvert ses portes depuis septembre 2019 au 5 allée de Bourgogne à Bar-le-Duc. Le projet est la première étape du projet de la Maison de Santé pour ancrer des professionnels sur notre territoire, et permet une démarche dynamique qui attire déjà d'autres professionnels.

Coût du projet : 369 614,40 € TTC

Partenariat : Association Maison de Santé de la Côte Sainte-Catherine

Financements : État et Département de la Meuse

**MAISON DE SANTÉ
À LIGNY-EN-BARROIS**

Le chantier a débuté, rue des Tilleuls à Ligny-en-Barrois, au cours du mois d'août. La livraison est attendue vers le mois de septembre 2021. La mise en place du projet a été élaborée en concertation avec les professionnels, un travail collégial a débuté afin d'élaborer des actions de promotion pour compléter l'offre des professionnels. Le bâtiment d'une surface d'accueil de 784,5 m² permettra d'accueillir une équipe

pluridisciplinaire de professionnels de santé (infirmières, médecins, dentistes...) qui sont intéressés pour rejoindre le projet.

**GRANDS PRINCIPES
ARCHITECTURAUX**

- Le bâtiment est ponctué de trois « maisons » de forme compacte correspondant à chaque pôle professionnel : médical (médecins généralistes et cabinet dentaire) et paramédical. Ces maisons identifiables seront reliées par des espaces communs.

- L'entrée principale de la maison pluridisciplinaire de santé se matérialise à la jonction des trois pôles fonctionnels ou trois « maisons » par un volume identifiable, souligné et protégé d'un auvent ; elle sera prolongée visuellement et physiquement par l'espace du secrétariat.
- Les espaces seront conçus à l'échelle de chaque fonction. Le confort thermique et le confort acoustique seront traités avec des matériaux performants.



Coût du projet : 2 606 351,66 M€ TTC

Financements :

- Europe
- État
- Région
- GIP Objectif Meuse

Partenariats :

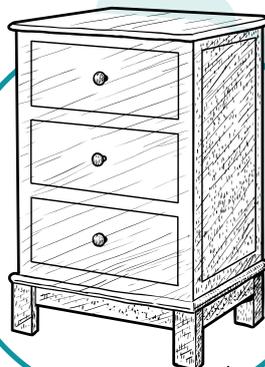
- Gestionnaire et porteur du projet : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.
- Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.
- Architecte : Agence d'Architecture Défi-Arch.i
- Association MSP de Ligny-en-Barrois.
- Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) du Barrois.

Les bennes éco-mobilier dans les déchèteries de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois : un nouveau dispositif pour les usagers !

UNE BENNE ÉCO-MOBILIER : EN QUOI ÇA CONSISTE ?

C'est une solution gratuite afin de vous aider à vous débarrasser de vos meubles et matelas usagés facilement ! Une fois collectés, vos biens, dont vous ne ressentez plus l'utilité, seront recyclés ou valorisés comme source d'énergie. Cette opération est financée grâce à l'éco-participation. Cette benne est un complément des bennes déjà existantes au sein des déchèteries.

Pensez à ne plus jeter vos déchets mobiliers dans les bennes tout-venant et bois, mais dans la benne dédiée aux meubles.



Ranger

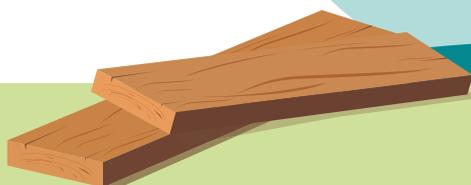


S'asseoir

QUE METTRE DANS UNE BENNE ÉCO-MOBILIER ?

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

- Meubles mono ou multi-matériaux :
- bois : massif, panneaux de particules, médium ;
 - mousses, latex, tissu, cuir ;
 - plastiques ;
 - ferraille ;
 - verre, pierre, céramique...



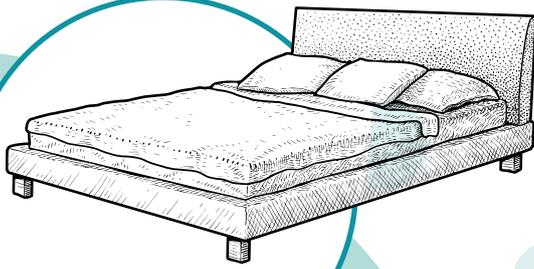
LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles démontés à l'état de planches ;
- les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus ;
- les meubles avec des miroirs, du verre ;
- les étagères, les montants de meubles métalliques.

LES COUETTES ET OREILLERS AUSSI !

Vous pourrez aussi y déposer les couettes et oreillers dont vous ne voulez plus.





Se coucher



Poser

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux ;
- matelas, fauteuils, canapé..., sales, déchirés...

**LES INTERDITS
DANS LA BENNE**

Malheureusement, les éléments de décoration, de récréation, les textiles d'habillement et le linge de maison ne sont pas considérés comme du mobilier.

Les déchets suivants sont à orienter vers d'autres bennes :

- tapis, poussette, siège auto ;
- sanitaire, parquet, porte, fenêtre ;
- plaid, couverture, alèse, protège-matelas, drap-housse, housse de couette, taie d'oreiller...



**UN RENFORT DANS L'ÉQUIPE
POUR RELEVER D'AUTRES DÉFIS !**

La quantité d'ordures ménagères jetée dans le bac grenat a diminué ces dernières années, passant ainsi de 10 081 tonnes en 2014 à 7 948 tonnes en 2019. Plusieurs actions ont permis d'atteindre cet objectif telles que la mise en place du compostage individuel, la poursuite du tri sélectif, la réutilisation des objets au travers de la Ressourcerie, la mise à disposition de broyeurs...

Les efforts sont à poursuivre afin d'atteindre les objectifs de diminution des tonnages fixés par l'État qui visent à réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets (recyclables et déchèteries compris).

Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé de gonfler les rangs de ses effectifs en recrutant plusieurs personnes.

Un nouveau chargé de prévention afin d'accompagner les professionnels et les habitants à pratiquer les bons gestes au travers d'animations et d'ateliers thématiques. Il est épaulé par une ambassadrice du tri qui prodigue ses conseils en matière de gestes du tri et de compostage entre autres.

Un médiateur propreté, recruté conjointement avec la Ville de Bar-le-Duc et l'Office Public d'Habitat de la Meuse, centre ses actions sur le logement social collectif. Sa mission est de fédérer les habitants aux pratiques environnementales.



Stéphanie COCHENER

Fonction : Secrétaire Accueil/Ambassadeur du tri

Sa mission est d'accueillir physiquement et par téléphone le public, de lui transmettre des informations et de gérer les réclamations.



Cédric BERTRAND

Fonction : Médiateur en charge de la propreté

Sa mission est d'être au contact des usagers des logements sociaux collectifs du territoire et de veiller à la bonne gestion des déchets. Le poste est pris en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, la Ville de Bar-le-Duc et l'OPH de la Meuse.



Kamal MOHAMAT

Fonction : Chargé de mission prévention

Sa mission consiste à mener des actions de sensibilisation au tri sélectif, des actions de réduction des déchets et à développer des filières de valorisation (compostage...).

Contact :

Maison du tri 03.29.78.29.77
tri.selectif@meusegrandsud.fr

C'est quoi le droit des enfants ?

La discrimination est le fait de traiter une personne de manière différente à cause notamment de son âge, de son sexe, de son origine sociale, de sa couleur de peau, de son apparence physique, de sa religion, de son lieu de vie, de son état de santé, de son orientation sexuelle...

La discrimination est souvent due à une méconnaissance de l'autre et à de la méfiance. Elle est punie par la loi ! La non-discrimination est un droit !

Le bien vivre-ensemble : c'est échanger avec les autres en respectant leurs différences et leurs opinions pour se comprendre, agir ensemble, défendre les droits et respecter ceux des autres. Ainsi, on agit pour son propre bien-être et celui des autres et on construit ensemble notre cité idéale !

La lutte contre toute forme de discrimination est au cœur de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). La CIDE est un texte qui a été adopté le 20 novembre 1989 par les Nations Unies pour énoncer les droits de tous les enfants du monde et les protéger en 54 articles. Stopper toute forme de discrimination passe par le respect des droits de tous les enfants. Zoom sur cinq droits.



Droit à l'égalité entre les filles et les garçons (article 2)

Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons et pourtant, elles suivent globalement des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons. Aussi, quand ils réussissent dans les matières scientifiques, 8 garçons sur 10 vont en section scientifique mais c'est seulement le cas de 6 filles sur 10. La société, les parents et l'école jouent un rôle important dans ces inégalités. (Rapport AEDE, 2015)



Droit à l'éducation (article 28 et 29)

En 2015, 58 millions d'enfants âgés de 6 à 11 ans ne vont pas à l'école dont 31 millions sur le continent africain. Parmi ces 58 millions d'enfants privés d'éducation, les filles sont plus discriminées à cause des mariages précoces et forcés, de la pauvreté, du nombre d'heures consacrées aux tâches ménagères... 31 millions de filles n'ont pas accès à l'éducation. (Unesco / Unicef)

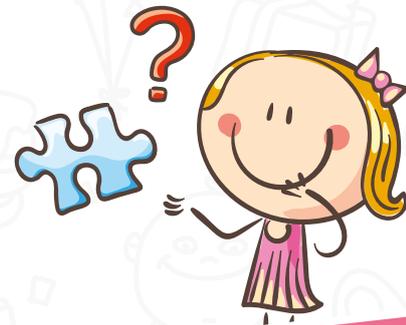


Droit d'exprimer librement ton opinion (articles 12 et 13)

En France, le droit d'association et le droit de publication pour les enfants et les jeunes ne sont pas suffisamment développés. En effet, un enfant a le droit de créer une association uniquement s'il a plus de 16 ans et s'il a l'accord de ses parents. Le droit de publication est réservé aujourd'hui aux seuls lycéens et dans le cadre de leur établissement uniquement. Ainsi, dans un collège, un quartier, un conseil de jeunes ou une association, un(e) mineur(e) ne peut pas assumer la direction de publication d'un journal.

Droit des enfants en situation de handicap (article 23)

Les enfants en situation de handicap au Burkina Faso sont mis de côté. Les familles pensent qu'elles sont victimes d'une malédiction. L'enfant est caché et ses droits ne sont pas respectés. Beaucoup ne vont pas à l'école et n'ont pas accès à des appareillages et soins adaptés. 71,3 % des enfants en situation de handicap en âge d'aller à l'école primaire n'ont jamais fréquenté l'école (Solidarité Laïque via le rapport d'État du système éducatif national au Burkina Faso, 2016)



Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14)

En France, l'école publique est laïque, c'est-à-dire qu'elle accueille tous les enfants, sans aucune distinction. Ce n'est pas le cas dans tous les pays. Certaines écoles discriminent les enfants d'une religion minoritaire en refusant de les scolariser ou en leur refusant d'avoir accès aux mêmes droits que les autres enfants.

**LE COVID-19 EST TOUJOURS ACTIF.
RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES.
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**

Horaires d'ouverture

LE CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

MERCREDI de 11h30 à 13h15

et de 14h30 à 19h15

JEUDI de 17h à 18h45

VENDREDI de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

SAMEDI de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE de 9h à 12h45

**L'inscription est recommandée les mercredis
et samedis après-midi et les dimanches matin**

LE CENTRE AQUATIQUE, PISCINE

CENTRE ORNAIN DE LIGNY-EN-BARROIS

pendant la période scolaire :

Tél. 03 29 78 43 15

LUNDI de 16h30 à 18h15

LES MARDI ET JEUDI de 12h à 13h30

et de 16h30 à 19h15

MERCREDI de 12h à 13h30 et de 14h30 à 19h15

MERCREDI de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h30

VENDREDI de 12h à 13 h 45

et de 16h30 à 20h45

SAMEDI de 10h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h30

DIMANCHE de 9h à 12h30

**L'inscription est recommandée les mercredis
et samedis après-midi et les dimanches matin**

LE MUSÉE BARROIS

Tél. 03 29 76 14 67

Le Musée barrois est ouvert au public **toute l'année, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h** (sauf les 1^{er}/01, 1^{er}/05, 14/07, 15/08, 1^{er}/11 et 25/12).

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

LUNDI fermée

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 17h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h30 à 17h

MÉDIATHÈQUE LIGNY-EN-BARROIS

MARDI de 16h à 18h

MERCREDI de 10h à 12h et de 14h à 18h

JEUDI fermé

VENDREDI de 10h à 12h et de 16h à 18h

SAMEDI de 10h à 12h et de 14h à 17h

Les numéros utiles du service Environnement - Ordures Ménagères - Hydraulique

Service Environnement - Ordures Ménagères - Hydraulique :

Tél. : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Jeudi : de 8h30 à 12h

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES :

les bacs d'ordures ménagères - la veille au soir du jour de collecte, à partir de 19h.

Les sacs jaunes sont à sortir avant 19h le soir de la collecte.

Sacs jaunes

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler.

Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service Ordures Ménagères.

Facturation des ordures ménagères

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance :

voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

Horaires d'ouverture hiver des déchèteries

du 1^{er} novembre au 31 mars

Bar-le-Duc

LUNDI

De 14h à 19h

MARDI / MERCREDI

De 9h à 12h et de 14h à 19h

JEUDI de 14h à 19h

VENDREDI / SAMEDI

De 9h à 12h et de 14h à 19h

DIMANCHE de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

De 13h30 à 18h

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

DIMANCHE

De 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie

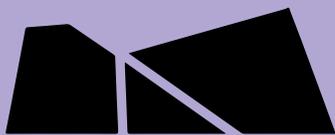
du 1^{er} novembre au 31 mars

DU MARDI AU VENDREDI

De 13h à 17h

SAMEDI

De 9h à 12h et de 13h à 17h



LA SPECTACLES
& ÉVÈNEMENTS
BARROISE

SPECTACLES

MARDI 20 OCTOBRE 2020

CELTICS LEGENDS

(CONCERT / PRODUCTIONS LABEL LN)

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

TRIBUTE ACDC

(CONCERT / PRODUCTIONS AMOROCK)

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2020

JARRY

(HUMOUR / PRODUCTIONS LABEL LN)

MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2020

LA MAGIE DE NOEL

LES PARENTS D'HUGO

(COMÉDIE MUSICALE)

VENDREDI 22 JANVIER 2021

ROCH VOISINE

(CONCERT / PRODUCTIONS LABEL LN)

MERCREDI 27 JANVIER 2021

JEAN-MARIE BIGARD

(HUMOUR / DH MANAGEMENT)

SAMEDI 30 JANVIER 2021

ORCHESTRE AQUILON

(CONCERT / UCIA BAR)

MARDI 2 FEVRIER 2021

GAROU

(CONCERT / PRODUCTIONS LABEL LN)

JEUDI 4 FEVRIER 2021

ISABELLE AUBRET

(CONCERT / TANDEM EVENTS)

VENDREDI 19 FEVRIER 2021

I MUVRINI

(CONCERT /
PRODUCTIONS LABEL LN)

SALONS

MARDI 3 ET 4 NOVEMBRE 2020

FORUM EMPLOI

(ORGANISATION MAISON EMPLOI)

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020

SALON HABITAT DURABLE

(M2M ORGANISATION)

SAMEDI 16 ET

DIMANCHE 14 JANVIER 2021

SALON DU BIEN-ÊTRE

(M2M ORGANISATION)



restez informé !
@LABARROISE

INFOS/RÉSERVATIONS

Internet : www.meusegrandsud/labarroise

Facebook : [La barroise](https://www.facebook.com/LaBarroise)

Programmation sous réserve
de modifications et sous réserve que
les conditions sanitaires soient réunies
pour l'organisation des événements.